



Délégations Régionales

Afin de renforcer son implantation sur le territoire, la Fédération Française des Villes et Conseils de Sages a décidé de mettre en place des Délégués Régionaux, dans les treize Régions administratives.

La Délégation régionale :

Elle ne dispose pas de la personnalité juridique et n'a aucune autonomie par rapport au siège ; elle fonctionne sous l'entière responsabilité de l'association et de ses dirigeants.

Elle a pour vocation :

- ✓ de créer une dynamique de réseaux
- ✓ de rapprocher les Conseils des Sages (CdS)
- ✓ de créer des synergies sur l'ensemble de son territoire (rencontre régionale).

Elle bénéficie des logistiques fédérales tout en répondant aux spécificités locales.

Elle est un espace d'information, d'appui, de conseil pour les villes désirant mettre en place un Conseil des Sages.

Les Délégués Régionaux :

Les Délégués Régionaux sont des personnes bénévoles adhérentes aux valeurs de la FVCS.

Ils sont la vitrine de la FVCS dans leur région. A ce titre, ils doivent :

- ✓ représenter la FVCS auprès des interlocuteurs administratifs et institutionnels ;
- ✓ contribuer à faire connaître la FVCS et à lui donner une image de qualité ;
- ✓ développer son réseau en se mettant en relation avec les mairies, les médias locaux et régionaux, les groupes d'associations, les Conseils des Sages en place.

Ils sont chargés de la couverture de tout ou partie d'une région. A ce titre,

- ✓ ils visitent les prospects transmis par le siège en vue d'une adhésion, un dossier complet leur étant remis pour traitement et retour au siège ;
- ✓ ils rencontrent les élus des villes en charge de la démocratie participative pour les amener à la création d'un Conseil des Sages ;
- ✓ ils rendent compte au référent du suivi des actions de façon régulière. (une fois par mois en utilisant le fichier informatique mis à sa disposition)

Qualités requises pour la fonction :

- ✓ Adaptabilité – Ouverture d'esprit – Sens de l'organisation et de la Communication
- ✓ Rigueur-Autonomie-Disponibilité
- ✓ Connaissance des Collectivités Territoriales
- ✓ Bonne connaissance de la FVCS et de ses activités

Responsabilité fonctionnelle

- ✓ Le Président
- ✓ Les deux Vice-Présidents
- ✓ Le Référent

Budget de fonctionnement :

- ✓ Un budget propre à leur activité est budgétisé par la Fédération ;
- ✓ Les Délégués sont défrayés dans les conditions de la fiche G003-2 « Gestion des Notes de Frais » du 31/01/2017.
- ✓ Le suivi des dépenses est assuré par le Trésorier en lien avec le référent .

Appel à candidature :

Un appel à candidature bénévole est mis en œuvre pour rechercher des délégués régionaux à partir d'une fiche intitulée « Profil de Poste » définissant les compétences requises. Un entretien sera organisé avec le postulant pour valider sa candidature

Ce n'est que dans cet esprit d'entraide vers la Démocratie Participative que les distances entre les Conseils des Sages et des représentants de la FVCS s'estomperont et que la Fédération prendra sa réelle dimension de « proximité ».

LES 13 RÉGIONS DE METROPOLE

1 → Grand-Est	8 → Île de France
2 → Nouvelle Aquitaine	9 → Occitanie
3 → Auvergne Rhône-alpe	10 → Hauts de France
4 → Bourgogne Franche-comté	11 → Normandie
5 → Bretagne	12 → Pays de Loire
6 → Centre Val de Loire	13 → Provence-Alpes-Côte d'Azur
7 → Corse	

